



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011**

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	M. ROZIER, Mme FENOY
ASSIEU	MM. MONIN, MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	M. RONZEL
BOUGE CHAMBALUD	M. FORCHERON
CHANAS	MM. GUERRY, MALATRAIT, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	M. BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN, M. LONGEAN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM. GABET, JULLION, CHASSAING, VILLEMAGNE
LES ROCHES DE CONDRIEU	M. CONTAMIN
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes RICHOUX, XAVIER, MM. BARRIER, BEDIAT, TAALBA, DUMAS
SABLONS	Mme DI BIN, M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mmes DUPENT, GUILLON, MM. MEYRAND, ESSON
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. CLOIX, FABBRI, CHAVANON, MONDANGE
SAINT PRIM	MM. BARRAUD, GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	MM. MOUCHIROUD, VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	M. CROUAIL, Mme GIRAUD, MM. VIAL, FRAYSSE
SONNAY	MM. GELAS, PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GALERA à M. FORCHERON, M. GONTARD à M. GIRARD, M. COUTURIER à M. BONNETON, Mme DUGUA-MARTINEZ à M. CONTAMIN, Mme DIHL à M. BERTHOUARD, M. JARRET à M. CHAMBON, Mme MEDINA à M. FRAYSSE, M. ROUX à M. SCHRICKE

EXCUSES : Mmes BERNARD, MM. MARTINEZ.P, MARTINEZ. D, THIVOLLE.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du Conseil Communautaire. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 19 octobre. Il aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

1/ Schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce point est reporté en fin de séance dans le cadre d'une réunion de travail à huis clos du conseil communautaire.

2/ Zone industrialo-portuaire Salaise-Sablons.

- Laurent Salleron, chargé de mission au développement économique de la CCPR, fait une présentation des différents dossiers de la ZIP à partir d'un document joint à la présente note qui évoque les points suivants :

- ❖ Entreprises de la ZIP : 850 personnes.
- ❖ Foncier : 170 hectares de surfaces brutes commercialisables.
- ❖ Projet stratégique bâti sur les filières industrielles, l'environnement, le projet social, le positionnement sur les réseaux de transports.
- ❖ Projet d'aménagement sectorisé de la zone : transformation, logistique, tertiaire, services, PME.
- ❖ Desserte multimodale de la zone : route, fer, fluvial, fluvio-maritime.
- ❖ Dossier création ZAC en cours.
- ❖ Echancier prévisionnel : début travaux en 2014.
- ❖ Enveloppe estimative prévisionnelle du coût des travaux : 110 M€.
- ❖ Projet d'aménagement des abords de la RD 51.

- La ZIP Salaise-Sablons a par ailleurs été retenue par la Région Rhône-Alpes pour être le 7^{ème} GPRA de la Région. 6 GPRA sont déjà labellisés : Rovaltain ; Design de la cité à Saint Etienne ; BioVallée dans la Drôme ; Nord-Isère ; Grotte Chauvet ; projet d'agglomération Franco-Valdo-Genoise.

- Un GPRA répond à plusieurs objectifs :

- Contribuer à aménager et équilibrer durablement un territoire.
- Générer des emplois et des activités socialement utiles.
- S'inscrire dans la préservation et la valorisation de l'environnement.
- Mobiliser un large partenariat autour du projet.

La procédure de GPRA devrait être opérationnelle début 2012.

Plusieurs observations sont faites à l'issue de cette présentation :

- ❖ Gilles Vial relève la qualité du travail du syndicat mixte. Il interroge sur les moyens d'attirer les investisseurs sur la ZIP. La reconnaissance de la zone comme pôle d'excellence ne risque-t-elle pas de constituer un frein ?
- ❖ Patrick Bediat note l'intérêt d'avoir une vision plus élargie de la formation sur l'ensemble du territoire. Il faut développer des synergies avec d'autres zones sur les questions de formation afin de maintenir les populations les plus jeunes sur le territoire.
- ❖ André Mondange demande quel type d'activité sera privilégié sur la zone. Il insiste sur l'importance de l'industrie et éprouve des inquiétudes sur les plates-formes logistiques qui privilégient les camions sur le reste.
- ❖ Daniel Rigaud relève qu'il existe plusieurs formes de logistique. Une activité de logistique peut intégrer de la transformation. Les partenaires de la ZIP ont mené une importante réflexion sur la logistique. La ZIP aurait pu être entièrement cédée à la logistique mais cette option n'a pas été retenue.

Il note la nécessité d'aller jusqu'au bout de l'exigence en terme d'aménagement ; il faut bâtir un projet fort et irréversible pour que demain on n'accepte pas n'importe quoi sur la ZIP. Les contraintes émises dans les conditions d'implantation des entreprises devront se transformer en atouts. Il faut concilier développement économique avec qualité de vie, ce qui impliquera la tenue de nombreuses réunions. Les entreprises, principalement les PME, souhaitent de plus en plus s'installer dans des pôles de qualité ; la zone économique Rhône-Varèze a engagé une évolution positive dans ce sens. Cette démarche est plus dure à faire accepter par les grandes entreprises mais pour certaines d'entre elles c'est une image de marque.

Daniel Rigaud rappelle également que la zone doit être pensée au niveau du grand bassin de vie ce qui implique des réflexions en terme d'emplois, de déplacements, d'analyse des impacts sur les territoires voisins d'où l'intérêt de la procédure GPRA.

- ❖ Mireille Richoux relève que la ZIP n'est pas un îlot au centre d'un territoire. Elle s'inscrit dans un espace à l'intérieur duquel les gens vivent. Ce projet d'aménagement ne peut donner qu'une image positive de notre territoire.
- ❖ Jean Meyrand note que la question de l'accessibilité de la ZIP doit être prise en compte. Daniel Rigaud précise que ce point est intégré dans les procédures en cours. Les ASF seront ainsi associées aux réunions sur le rond-point de sortie d'autoroute de Chanas.

3/ Zone d'activités Plein Sud ; Green Center.

- Laurent Salleron fait un point sur la zone commerciale « Green Center », dont l'ouverture est prévue en avril 2012, en présentant un document joint à la présente note. Il en rappelle les principales caractéristiques :

- 12 hectares aménagés d'un seul tenant.
- 20 000 m² de surfaces commerciales nouvelles.
- Une trentaine d'enseignes dédiées à l'équipement de la personne, de la maison, à la restauration.
- 180 nouveaux emplois.
- 75% de commercialisation effective à ce jour avec des baux signés.

- Plusieurs observations sont faites à l'issue de cette présentation :

- ❖ Christine Masson note la présence de plusieurs enseignes d'habillement qui vont entrer en concurrence avec le commerce Péageois.
- ❖ Jacky Crouail fait état de l'ouverture de Décathlon probablement courant mars.
- ❖ Mireille Richoux estime qu'on est loin du projet initial Frey qui devait amener une clientèle extérieure à partir de la notion « faire du shopping est un plaisir ». Il s'agit surtout d'un déplacement d'enseignes existantes. Elle pense qu'un magasin de marques aurait été plus porteur ; elle rappelle son opposition à ce projet et estime qu'il se passe ce qu'elle craignait. Un bilan devra être fait dans quelques mois.
- ❖ Marc-Antoine Chassaing est déçu par l'aménagement paysager entre les enseignes.
- ❖ Denis Chambon exprime son inquiétude pour le devenir d'Intersport vis-à-vis de l'installation de Décathlon. Mireille Richoux précise qu'il est évoqué une perte du quart de chiffre d'affaire avec des incidences directes pour les salariés en terme de primes puis d'emplois.

4/ Zone des Justices.

- Laurent Salleron effectue une présentation rapide de la zone des Justices au nord du Parc du Soleil à Chanas illustrée par 2 plans joints à la présente note.

- ❖ Christine Masson s'interroge sur l'intérêt de construire de nouveaux bâtiments alors que des commerces existants seront prochainement vacants du fait des déplacements d'enseignes sur la zone Plein Sud.
- ❖ Jacky Crouail répond que certaines entreprises ont des projets de réaménagements dans les locaux qu'elles occupent actuellement et qu'elles vont quitter.
- ❖ Marc-Antoine Chassaing interroge sur le projet d'installation d'hôtels en face de la zone des Justices. Jacky Crouail constate que les contacts avec les chaînes hôtelières n'aboutissent pas.

5/ Halle des Terroirs.

- Gérard Forcheron présente M.Vanel en charge d'une étude de faisabilité sur le projet de Halle des Terroirs porté par le groupe La Dauphinoise, suite à la démarche initiée dans le cadre de Rhône-Pluriel. Le document de présentation est joint à la présente note.

- M.Vanel expose les grandes lignes du projet :

- ❖ Création d'un pôle de commercialisation des produits locaux dans le cadre de circuits courts avec des achats dans la limite d'un rayon de 50 km.
- ❖ Projet porté par la Coopérative Agricole Dauphinoise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, et le soutien des Conseils Général et Régional via Rhône-Pluriel.
- ❖ Rassemblement des producteurs en microfilières, ouvertes aux producteurs qui s'engagent à respecter la charte et le cahier des charges, avec l'objectif d'instaurer une gouvernance agricole.
- ❖ Implantation dans un complexe commercial à proximité de grandes enseignes non alimentaires et d'axes de circulation importants.
- ❖ Création d'un bâtiment de 2000 m² dont 1000 m² de vente au grand public.
- ❖ Constat qu'il n'y a pas de place pour 2 grands distributeurs de produits frais.
- ❖ Principal problème : le coût de location avec une qualité architecturale insuffisante.
- ❖ Objectif chiffre d'affaires : 5 M€.
- ❖ Volonté d'ouverture au printemps 2013 afin de coïncider avec la période de production des produits frais de la région, ce qui est en décalage avec le groupe Frey qui souhaiterait une ouverture fin 2012.

- Plusieurs interventions font suite à cette présentation :

- ❖ Denis Chambon rappelle la présence du développement des circuits courts dans les axes d'intervention de TRIDAN ; il faudra avoir une réflexion élargie à tout le territoire sur cette question
- ❖ Gérard Forcheron relève l'intérêt d'un positionnement excentré au sud de la Halle des Terroirs afin de ne pas faire concurrence aux petits magasins de proximité de centre ville, tout en touchant un territoire plus vaste du fait des axes de circulations.
- ❖ Christine Masson note l'intérêt de ce projet qui a fait l'objet d'un important travail au niveau de Rhône Pluriel mais regrette qu'il se situe à l'extérieur des centres urbains ; les clients devront prendre leurs voitures et circuler sur des axes encombrés.
En réponse à sa question sur ce qui peut se passer si le groupe Frey ne réduit pas le coût de location proposé , il est précisé que ce dernier est supérieur d'un tiers au prix annoncé au départ et qu'il peut remettre en cause le projet.
- ❖ Francis Charvet précise que ce projet est porté par l'ensemble du monde agricole.

5/ Tourisme.

Les différents points ayant trait à l'activité touristique de la CCPR sont reportés au prochain Conseil Communautaire du fait des contraintes horaires.

6/ Finances

6.1 Création d'un budget annexe transports M43.

Francis Charvet expose que la mise en place des Transports du Pays Roussillonnais, géré selon le mode d'un marché public de services, implique la création d'un budget annexe transports. L'activité de transport public routier de voyageurs est une opération commerciale imposable aux impôts commerciaux ; le budget sera donc géré avec TVA.

Le Conseil Communautaire unanime décide de créer ce budget annexe avec effet au 1^{er} juillet 2011, en lui affectant les crédits disponibles qui lui étaient attribués au budget général.

Compte	BP 2011
21745 - constructions sur sols d'autrui	480 000,00 €
Total Investissement Dépenses	480 000,00 €

Compte	BP 2011
13125- subventions de la collectivité de rattachement	480 000,00 €
Total Investissement Recettes	480 000,00 €

Compte	BP 2011
611 - contrats de prestations de services	300 000,00 €
617 - Etudes et recherches	52 000,00 €
6231- Annonces et insertions	2 000,00 €
6236 - catalogues et imprimés	10 000,00 €
6237 - Publications	10 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	1 000,00 €
6215 - personnel affecté par la collectivité de rattachement	22 000,00 €
6574- subventions de fonctionnement	13 000,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	410 000,00 €

Compte	BP 2011
7475- participations Collectivités de rattachement	410 000,00 €
Total Fonctionnement recettes	410 000,00 €

Les crédits de dépenses d'investissement concernent les travaux d'aménagement des arrêts de bus. Le budget transports est financé par les subventions d'équilibre versées par le budget général (480 000 € en investissement et 410 000 € a fonctionnement).

6.2 Décision Modificative n°3 au budget général.

Le Conseil Communautaire unanime approuve cette DM3 qui est la contre-partie du budget annexe Transports.

Compte	BP2011	DM1	DM3	TOTAL
611 - prestations de services	4 500 000,00 €		-300 000,00 €	4 200 000,00 €
617 - Etudes et recherches	65 000,00 €		-52 000,00 €	13 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	15 000,00 €		-2 000,00 €	13 000,00 €
6236 - catalogues et imprimés	27 000,00 €		-10 000,00 €	17 000,00 €
6237 - Publications	64 000,00 €		-10 000,00 €	54 000,00 €
6262 - Frais de Télécommunications	67 000,00 €		-1 000,00 €	66 000,00 €
657341 - subventions au budget annexe Transport	0,00 €		410 000,00 €	410 000,00 €
6574 - subventions de fonctionnement aux associations	500 000,00 €	60 000,00 €	-13 000,00 €	547 000,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement	5 238 000,00 €	60 000,00 €	22 000,00 €	5 320 000,00 €

Compte	BP2011	DM1	DM3	TOTAL
70871 -remboursement de frais par le budget annexe Transport	0,00 €		22 000,00 €	22 000,00 €
Total Recettes de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €

Compte	BP2011	DM1	DM3	TOTAL
204141 - subventions d'équipements au budget annexe Transport	105 000,00 €		480 000,00 €	585 000,00 €
21745 - constructions sur sol d'autrui	520 000,00 €		-480 000,00 €	40 000,00 €
Total Dépenses d' Investissement	625 000,00 €	0,00 €	0,00 €	625 000,00 €

7/ Commission Intercommunale des Contributions Directes.

Par délibération du 6/ 07 /2011, la CCPR a décidé d'instituer une CIID. Aux termes de l'article 1650 A du CGI, la CIID comprend, outre le président de l'EPCI- ou son adjoint délégué- qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

Le Conseil Communautaire unanime arrête comme suit les listes de délégués titulaires et suppléants :

TITULAIRES

Commune	Nom	Prénom
AGNIN	MONTEYREMARD	Christian
ASSIEU	MONNET	Louis
AUBERIVES SUR VAREZE	TRAYNARD	Pierre
BOUGE CHAMBALUD	ARMANET	Luc
CHANAS	METRAL	Christiane
CHEYSSIEU	GAILLARD	Nicole
CLONAS SUR VAREZE	MOENCH	Josiane
LES ROCHES DE CONDRIEU	DUGUA MARTINEZ	Isabelle
LE PEAGE DE ROUSSILLON	DAMIAN	Olga
ROUSSILLON	BARRIER	Alain
SABLONS	DI BIN	Roberte
SAINT CLAIR DU RHONE	DUPENT	Chantal
SALAISE SUR SANNE	ANDREO	Pascal
ST ALBAN DU RHONE	JARRET	Denis
ST MAURICE L'EXIL	BARGE	Hélène
ST PRIM	BARRAUD	Patrick
VERNIOZ	SCHRICKE	Yves
VILLE SOUS ANJOU	FOMBONNE	Thierry

SUPPLEANTS

Commune	Nom	Prénom
AGNIN	ASTRUC	Guy
ASSIEU	MONIN	Luc
AUBERIVES SUR VAREZE	GABERT	Jean
BOUGE CHAMBALUD	REY	Franck
CHANAS	BOUCHERAND	Pierre
CHEYSSIEU	GOUBET	Yves
CLONAS SUR VAREZE	ROZELIER	Arlette
Les ROCHES DE CONDRIEU	GUILLON	Jean
ROUSSILLON	CHALAYE	Jean-Yves
SABLONS	ALEXANDRE	Pierre
SALAISE SUR SANNE	FRANCES	Fernand
ST ALBAN DU RHONE	CHAMBON	Denis
ST MAURICE L'EXIL	CHARBIN	André
ST PRIM	GERIN	Didier
VERNIOZ	CHOSSON	Luc
VILLE SOUS ANJOU	LAFUMAS	Yves

8/ Médiathèque : demande de subvention au Conseil Général.

Le Conseil Général apporte une subvention de fonctionnement à la médiathèque. Le Conseil Communautaire unanime décide de solliciter cette aide pour 2011 ; la subvention 2010 s'est élevée à 1039 €.

9/ Subventions.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le vote des subventions suivantes :

- Mutuelle Nationale Territoriale : subvention complémentaire de 4 500 € aux 6 000 € déjà attribués à la MNT pour le règlement du solde des années 2009-2010 et l'acompte 2011.
- Maison de Pays 1^{er} acompte sur actions spécifiques : 13 100 €.
- UMIJ : 1 800 € (achat de 2 mobylettes dans le cadre de l'action Mobilité Isère Rhodanienne).
- SMAEL (commune du Péage de Roussillon) : 3 000 € (actions CLS - dispositif Ville Vie Vacances).

10/ Personnel Communautaire.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé pour demander au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale d'intégrer la CCPR dans l'appel public à la concurrence lancé pour les contrats d'assurance des risques statutaires.

Au terme de cette consultation, l'offre lancée par le groupement conjoint Dexia SOFCAP/ Générali a été retenue.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'adhérer au contrat groupe et d'accepter la proposition suivante qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

❖ Agents CNRACL :

- Décès : 0.59 %
- Maladie ordinaire franchise 15 jours : 1.57 %
- Longue maladie et maladie longue durée sans franchise : 1.21 %
- Accident du travail sans franchise : 0.99 %
- Maternité sans franchise: 0.84 %

❖ Agents titulaires non CNRACL et agents IRCANTEC :

- Accidents de travail et maladies imputables au service ; maladies graves ; maternité-adoption-paternité ; maladie ordinaire (franchise 10 jours) : 0.98 %

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du Conseil Communautaire.

Le Président
F.CHARVET